



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 79 (1979), p. 77-86

Jean Gascou

Ostraca de Djémé [avec 2 planches].

#### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### Dernières publications

9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène
9782724711295	<i>Guide de l'Égypte prédynastique</i>	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363	<i>Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)</i>	

## *II. PUBLICATIONS DE DOCUMENTS.*

### OSTRACA DE DJÉMÉ

Jean GASCOU

L'activité de ses fouilleurs sur la rive gauche thébaine rend compte de la présence à l'IFAO de quelques ostraca coptes d'époque arabe entrant dans l'énorme série des reçus fiscaux de Djémé/Memnonia. Un peu moins de 400 échantillons de cette monotone mais utile documentation<sup>(1)</sup> étaient déjà connus, lorsque F. Hintze, en 1974, en ajouta d'un seul coup 27<sup>(2)</sup>.

Avec l'aimable autorisation de M. J. Vercoutter, Directeur de l'IFAO, j'en publie ici 5, suivis d'une liste en grec de mêmes date et provenance.

Le principal instrument de travail, en la matière, est l'ouvrage de W.C. Till, *Datierung und Prosopographie der koptischen Urkunden aus Theben*, Vienne, 1962 (cité ci-après Till, *Datierung*). J'y renvoie le lecteur pour l'explication des sigles que j'utilise.

Je ne donne de traduction que pour le n° 1, *exempli gratia*, et m'abstiens de discuter de questions fiscales<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir le bilan dressé par P. Kahle, «Zu den koptischen Steuerquittungen», *Festschrift zum 150 jährigen Bestehen des berliner ägyptischen Museums*, Berlin, 1974, 283-285 (note posthume complétée par F. Hintze).

<sup>(2)</sup> F. Hintze, «Koptische Steuerquittungs-ostraka der berliner Papyrus-Sammlung»,

*ibid.*, 271-281 + Pl. (cité ci-après Hintze n° X). 9 avaient toutefois été déjà édités dans les *BKU*.

<sup>(3)</sup> Je remercie très vivement M. R.-G. Coquin, qui a bien voulu relire ce travail, de ses savantes suggestions.

## 1

inv. 13898 (séqu.) (Pl. XXXIII, 1)  
8,5 × 10,5 cm.

1<sup>re</sup> moitié VIII<sup>e</sup> s.

Terre jaune lustrée, encre noire.

\* εισσ ογολοκ<sup>τ</sup>/ ιαριο-  
μιλ λφει ετοοτ σιτοοτκ  
ητοκ θαναγαπη ηθιας  
ζαπεκδιαγραφον σιτπρω<sup>τ</sup>  
5 καταβολη η-τρομπε τεταρ<sup>τ</sup>/  
ρι/ ή α μ γ τ α ινΔ/ε \*

*vacat*

[2<sup>e</sup> main] αθανασι<sup>ς</sup> παπν<sup>θ</sup> στ<sup>χ</sup>  
[1<sup>re</sup> main] ηηηια πλαμ στοι \*

« Voici qu'un sou nominal (*ἀριθμία*) m'est parvenu par tes soins, toi, Sanagapè fils d'Elias, au titre de ton impôt personnel (*διάγραφον*), pour le premier acompte (*πρώτη καταβολή*) de la quatrième (*τετάρτη*) année indictionnelle, soit (*γίνεται*) un sou (*νόμισμα*), le premier du mois de Tybi de l'indiction 5.

Approuvé par Athanasios fils de Papnouthios.

Approuvé par Ména fils de Paam ».

1/2) **αριθμία**. Expression fort discutée (*cf. OMH*, p. 28, n. 3, *P. Bala'izah* 130 n. 3, *P. Ness.* 77 n. 5, *KOW*, p. 21). Les présentes traduction et interprétation suivent H.I. Bell, *P. Lond.* IV, p. 84-86, et paraissent confirmées par *BKU* 89 à 91 (= Hintze 1,2 et 15), où, à côté des sommes exprimées en *solidus* ou fractions de *solidus/ἀριθμίον*, est spécifiée la valeur réelle en carats.

3) Sanagapè/Elias contribue pour l'indiction suivante dans *OMH* 381, et pour l'indiction 14 dans *OMH* 315. Il figure dans la liste *OMH* 45.

6) **ινΔ/ε**. Ce décalage entre l'année d'imposition et l'année de perception est fréquent à Djémé (Hintze, p. 271).

7/8) Athanasios/Papnouthios et Ména/Paam ont signé de nombreux reçus de Djémé, soit entre 721 et 723, ou 736 et 738 (Till, *Datierung, s.n.*; ajouter Hintze 24 et 25 et notre n° 4). Tous deux ont été maires (**λαοχάνε**) respectivement vers 698 ou 728, et en 722, 729 ou 744. Compte tenu de ces indications notre texte pourrait dater du 27/12/721 ou 736.

Till, se référant à *CLT* 1, l. 129, tient Athanasios pour analphabète et estime que ses suscriptions ont été rédigées par Ména. Mais notre texte montre au contraire en Ath. un homme rompu à la minuscule grecque usuelle à l'époque dans les pièces administratives et fiscales (voir H.I. Bell, *in JEA* 12 (1926), 265-266).

## 2

sans n° (Pl. XXXIII, 2)

22/11/705 ou 720

7,5 × 10,5 cm.

Terre jaune noircie, lisse. Encre noire.

Constatation du paiement de un sou nominal au titre du premier acompte de l'impôt personnel de Zabédéos/Georgios, pour l'ind. 4, par Pétros *apè*, et Psate/Pisraël, qui a établi le reçu (*ἐντάγμα*).

✘ ΕΙΣ ΟΥΞΟ-  
 ΛΟΚ/ ΝΑΡΙΘ-  
 ΜΙΑ ΑΨΕΙ ΣΤΟΟΤ  
 ΣΙΤΟΟΤΚ ΝΤΟΚ ΖΛΒΕ-  
 5 ΔΕΟΣ ΓΕΩΦΡΓΙΟΣ ΣΑΠΕΚ-  
 ΔΙΑΓΡΑΦΟΝ ΣΙΤΠΡΩΤΗ ΚΑΤΔ<sup>Δ</sup>  
 ΝΤΣΙΡΟΜΠΕ ΤΕΤΑΡΤΗ ΓΙ/ Ω Α  
 Μ ΑΘΥΡ ΚΣ ΙΝΔ/Δ ΠΕΤΡΟΣ ΠΑΠΗ +  
 10 ΣΤΟΙΧΕΙ ΨΑΤΗ ΠΙΣΡΑΗΙΟΥ  
 ΑΨΑΙΤΕΙ ΜΜΟΙ ΔΙΣΜΗ-  
 ΠΕΙΕΝΤΑΓΙ/

4/5) Le payeur Zabédéos/Georgios est attesté entre 698 et 730 (Till, *Datierung, s.n.*).

8) L'**απη** ou **απε** est un magistrat villageois de Djémé aux attributions mal connues, car il n'est apparu jusqu'à présent que comme signataire de quittances

fiscales (Till, *in Studi in onore di A. Calderini e R. Paribeni*, II, Milan, 1957, 497). Petros *apè* est attesté d'une ind. 8 à une ind. 4 dans la 1<sup>re</sup> moitié du VIII<sup>e</sup> s. (Till, *Datierung, s.n.*). Il est associé à Psatè/Pisraël dans *CO* 413, *OMH* 373 et *KOW* 74.

10) Psatè/Pisraël est un des personnages le mieux attestés de Djémé (Till, *Datierung, s.n.*; ajouter *O. Petrie* 465-467, *O. Cam.* 116, *O. Tait* 2077, Hintze 6 et 26, et *O. Amst.* 93, rééd. R. Bagnall *in Enchoria* 8 (1978), 149-150). Sa chronologie est discutée mais paraît comprise entre 698 et 728. D'où la date proposée ci-dessus pour notre texte.

## 3

32 a NET. 46 (Pl. XXXIII, 3)

1<sup>re</sup> moitié VIII<sup>e</sup> s. ?

11,5 × 7,5 cm.

Terre rose, engobe jaune verdâtre. Encre noire délavée.

Constatation du paiement de un sou nominal au titre du premier acompte de l'impôt personnel de x fils de Senetôm, pour l'ind. 11, par Kôntantinos *apè* et un ou plusieurs autres perceuteurs, un 28 juillet de la même ind. (4 Mésoré).

✘ ΕΙΓΓ ΟΥΣΟΛΟΚ/  
 ΝΑΡΙΩΜΙΑ ΛΨΕΙ ΕΤΟΟΤ  
 ΣΙΤΟΟΤΚ [Ν]ΤΟΚ ΣΔ.Ν<sup>Θ</sup> Ν-  
 ΣΕΝΕΤΩΜ ΣΑΠΕΚΔΙΑ-  
 5 ΓΡΑΦΟΝ ΣΙΤΠΡΦ ΚΑ-  
 ΤΑΒΟΛΗ ΝΤΡΟΜΠΕ  
 ΣΗΔΕΚΑΤΗ ΓΙ/ Ρ Α Μ ΜC  
 Δ. ΙΝ.Δ/ ΙΑ  
 ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟC  
 10 ΠΑΙΗ ΤΣΤΟΙΧΕΙ  
 ✘ Λ.....  
 .....  
 ....

3) Le nom propre du payeur est suspendu après le ο; cf. *KOW* 79.

7) P est une abréviation de **ἀριθμίον**, équivalent pratique de **νόμισμα** lui-même; voir *KOW*, p. 21. C'est bien ainsi qu'il faut comprendre les mentions abrégées de **ἀριθμίον** dans *O. Ashm.* 102,2, *O. Petrie* 467, 3, *O. Cam.* 113,3, où la sinusoïde Σ après **ἀρ(ι)θ(μίον)** doit se lire (**ημισυ**) et non (**νόμισμα**), et de même, malgré l'avis de l'éditrice, dans *O. Tait* 2076,3 et 2080,3 (**ημισυ** répété en lettres, probablement, à restituer dans la lacune qui suit Σ sur le modèle de *O. Tait* 2081,3), 2081,3 et 2082,2. Voir aussi *SB* 10436, 10611 à 10613.

9/10) Kônstantinos *apè* a signé *OMH* 283 (ind. 15). Chronologie incertaine. A propos de sa suscription **☩CTOΙΧΕΙ**, forme verbale purement copte malgré la racine grecque, je signale que l'affixe ☩- a été parfois pris pour une croix par les éditeurs (*O. Amst.* 93, rééd. Bagnall, *art. cit.*, 149 et 150 n. 4, *O. Petrie* 464,4, 466,8, 467,4).

## 4

sans n° (Pl. XXXIV, 4)

1<sup>re</sup> moitié VIII<sup>e</sup> s.

8,5 × 7,5 cm.

Terre rose, lisse. Encre noire délavée.

Constatation du paiement de 1 sou nominal au titre de la **δαπάνη** (entretien des agents de l'Etat) de Phoibammôn/David, pour l'ind. 5, par Sevères *apè* et les perceuteurs Ména/Paam et Athanase/Papnouthe (voir notre n° 1).

\* εἰς οὐ-  
ζολοκ/  
ΝΑΡΙΘΜΙΑ [λα]-  
ει ετοο[τ σιτοοτκ η]τοκ  
φοιβαμμων λαγ-  
ειΔ ζατδαπανη ητει-  
ρομπε πεμπη γι/ α  
μ φ.. ο. ζ ιη.Δ/ ε  
\* сεүнрос пахи ☩cto[i]

*vacat*

10 ΜΗΝΑ ΠΛΑΗ ΣΤΟΙ<sup>X</sup> \*

[2<sup>e</sup> main] ✕ ΛΘΛΗΣΣΕ ΜΠΑΠΠΟΥ-  
ο/ στεχει ✕  
ν [3<sup>e</sup> main] ✕ φοιβαμι/ δαδ

5) Phoibammôn/David a écrit *OMH* 114.

9) Sévérios *apè* est déjà bien connu (Till, *Datierung, s.n.* et Hintze 21). Il a notamment signé, pour une même ind. 5, avec Athanase et Mena les reçus de δαπάνη *OMH* 290 et 303.

13) Endossement grec au nom du payeur. L'abréviation δαδ pour Δαυείδ est banale. Indications identiques, en grec ou en copte dans Hintze 25, *OMH* 220, 304, 317. Dans des conditions qui sont loin d'être indifférentes (nature de l'impôt), on voit parfois des endossements au nom d'un substitut du payeur juridique (voir notamment Hintze 21, 22 et 27).

## 5

sans n° (Pl. XXXIV, 5)

1<sup>re</sup> moitié VIII<sup>e</sup> s.

6 × 8 cm.

Terre rose, engobe jaunâtre. Même main que 3. Encre noire très effacée.

Constatation du paiement de 1/2 sou nominal au titre de l'impôt personnel de Pétros fils de *x*, pour le deuxième acompte de l'année indictionnelle (à Djémé, les versements pour la deuxième καταβολή sont souvent inférieurs au sou).

✖ εισσ ογπαψε ησολοκ<sup>T</sup>/  
ηαριθμια λασι ετοοτ  
σιτ[οοτκ] ητοκ πετρ-  
[οσ . . .] . . . επεκ-  
5 [διαγραφο]η σιτδεγτερ/  
κατα<sup>λ</sup> η-τρομπε  
. . . . . ρ . . εθ  
. . . .  
λ . .  
cassure

## 6

n° 59 G. NET. 46 (Pl. XXXIV, 6)  
10,6 × 9 cm.

milieu VIII<sup>e</sup> s.

## LISTE DE NOMS

Terre brune côtelée, entre noire. Cursive grecque caractéristique de l'époque arabe avancée. La date se tire des personnages mentionnés, connus pour la plupart, à Djémé.

	± 10 lettres
	± 12 lettres
	Πανιᾶς Πιάμ
	Παπᾶς Ἀθανασίου
5	Zωλωμῶν Ἰωσ(ήφ)
	Ἰωσὴφ Zωλωμῶ(νος)
	± 10 lettres
	..... πιν'
	Πέτρος Πιάμ
10	Περῆτ Πιάμ
	Φᾶρις Ἰωσ(ήφ)
	]. κ[

- 3) Panias ou Panis/Piam est témoin dans *KRU* 11,63 (753).
- 4) Papas/Athanasius est témoin dans *KRU* 14,89 (756).
- 5) Solomon/Joseph apparaît dans la liste *CO* 445,4, et encore dans la liste *OMH* 30 en compagnie de Pharisi/Joseph de notre l. 11.
- 6) Joseph/Solomon paie le premier acompte de son impôt personnel (*διάγραφον*) dans le reçu *CO* 420 attribuable à la 1<sup>re</sup> moitié du VIII<sup>e</sup> siècle.
- 11) Sur Pharisi/Joseph voir n. 5. Il est témoin dans *KRU* 26, 30 (milieu VIII<sup>e</sup> s.).

## APPENDICE

Mains, sigles, vocabulaire rendent parfois difficile de décider si tel reçu de Djémé est grec ou copte. Il peut de ce fait arriver que l'éditeur coptisant « manque » une forme grecque. Inversement, et avec plus de dommages encore, certaines pièces se sont introduites dans des catalogues d'ostraca grecs. Toutes n'ont pas eu la chance de *O. Amst.* 93 promptement rendu au copte par Bagnall, *art. cit.*, et y sont tombées dans l'oubli. Voici donc quelques notes critiques, purement conjecturales, car je n'ai eu dans aucun cas accès aux originaux ni aux photographies, suggérées par l'examen de cette documentation.

*CO Add.* 66, reçu délivré à Pesate/Philothéos,

- 4) ΣΑΠΕΚΜΕΡΟC ΝΖΕΝΙΟN
- 5) ΜΝΝΚ....ΔΜΑ
- 6) ΣΙΤΣΙΡΟΜΠΕ ΠΕΜΠΤΕ

La l. 5, d'après *OMH* 292,5, 298,5 et *KOW* 97,5 (= *ST* 69), se restitue ΜΝΝΚΕ ⟨ε⟩ΠΙΣΤΑΛΜΑ (je suis obligé de suppléer un ε, car la lacune ne peut contenir 7 lettres). L'ensemble se traduit «pour ta part du ξένιον (entretien des fonctionnaires en déplacement) et des autres réquisitions ». Sur cette acception de ἐπίσταλμα voir *P. Merton* II 100; cf. J. Keenan in *ZPE* 16 (1975), 43-46.

*OMH* 324. Les éditrices pensent que la l. 1 de ce reçu

CY ΖΑΧΑΡΙΑ ΚΥΡΙΑΚ/ ΧΑΡΙΣΤΗ ΔΙΟΙΚΗΣΙC

a trait à l'impôt (de nature encore incertaine) appelé διοίκησις. C'est tout le contraire. La vraie lecture, qui ne présente aucune difficulté paléographique, χωριc τηδιοικηcιc, est suggérée par *CO* 406,3 et *KOW* 99 a, 2 (= *ST* 66). τη équivaut ici phonétiquement à l'article démonstratif † ou τει Rayer χαριστη de l'index des Greek Terms des *OMH*.

*OMH* 326, reçu délivré à Pétros/Athanasiос,

- 2) Τ ΠΡΟC....
- 3) φλΩ ια ΙΝΔ/ ΤΡΙΤΗ

Il s'agit ici de l'« impôt supplémentaire », προσονκή (voir *P. Cairo Masp.* 67325 II A, 9), comme le suggèrent des textes exactement parallèles, *CO* 425, *O. Petrie* 464,2, 465,3 et 467,2. La diplomatique de ce genre de reçu oblige à suppléer l. 2, après le titre, et avant les indications chronologiques de la l. 3, la somme, abrégée (*O. Petrie* 464), et même d'après les autres textes, avant la somme, une première mention abrégée de l'indiction. Comme les éditrices des *OMH* ne donnent jamais la dimension exacte des lignes ou sections de lignes non lues, on ne peut décider si nous avons assez de place pour tous ces renseignements.

La croix de la l. 2 est en réalité le sigle de υπέρ (χ) qui a évolué vers cette forme à l'époque tardive (*cf.* Hintze 19).

*O. Ashm.* 103.

⊕ Σαμοῦλ Φιλοθ(έου)  
υ(πέρ) προ.....  
Φαρ(μοῦ)θ(i) ιθ.....  
..... στεχε  
Πχέρ Αθανασίου στοιχεῖ  
⊕

Il s'agit, comme précédemment d'un reçu de προσθήκη. Ses lignes 2 et 3 doivent être reconstituées selon le modèle indiqué plus haut.

La l. 4 contient vraisemblablement la suscription du perceuteur Κόμες souvent associé à Pcher/Athanasius (*O. Petrie* 463, 464, *OMH* 243, 324 à 326, 393 et *CO* 406) et coutumier des graphies η-στεχει, στεχε etc.

Noter que le payeur Samoul/Philothéos est connu à Djémé (Till, *Datierung, s.n.*).

*O. Petrie* 465, reçu de προσθήκη dont voici les suscriptions :

- 5) Φαμε(νωθ) ι(i)δ(ικτίονος) η ⊕
- 6) Πεσ.. πάπη στοιχ(ει)
- 7) Ψάτε Πισραῆλ ἔγρα-
- 8) ψα.

Psate/Pisraël (voir notre n° 2) est très souvent associé à un *apè* Pesate, d'où ma lecture de la l. 6 : πεσάτε παπη στοιχ/.

La date de l'ostracon peut être le 6 mars 710 ou 725.

*O. Petrie 467*

Je propose directement le texte suivant :

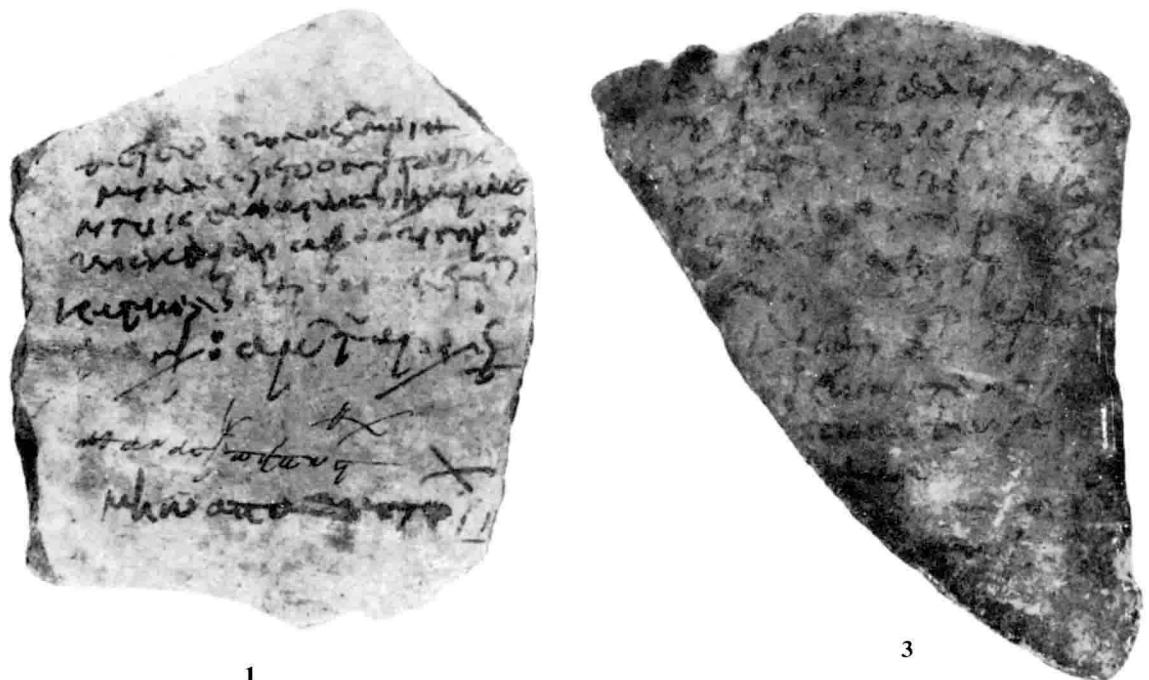
† φοιβαμμων πισης  
~~προσθηκης~~ ι<sup>Δ</sup>/ χρυσογ  
 αρ<sup>Θ</sup>/ α μ<sup>χ</sup> κ. ιη<sup>Δ</sup> η † γεωργιος  
 παπη †στοιχ/ ψατε πισραιη  
 εγραψα

- 1) éd. † Φο.....ουπισης. Phoibammôn/Pisès est le destinataire du reçu *CO 413* signé de Pétros *apè* et de Psate/Pisraël.
  - 2) éd. ὑ(πέρ) προσθήκης...χ..σ.. Pour la restitution suivre *CO 425*, 2-3.
  - 3/4) éd. ἀρ(ι)θ(μίου) αμ<sup>χ</sup> κ.. νῷ(μισματίου) σ † Γεώργιος | πάπη † στοιχ(εῖ).
- Ψάτε etc. Suivre *CO 425* et *OMH 326*. L'*apè* Georgios est attesté par *OMH 253*. La date probable de notre texte est la deuxième moitié de février 707 ou 723 (après un 20 Mécheir, ind. 6).

*O. Petrie 468.*

Reçu signé de Solomon, Pétros, Andréas et Aristophanès, tous personnages connus à Djémé. Solomon a notamment signé avec les trois autres *OMH 229* et *232*. Aristophanès a exercé vers 723/730 ce qui situe l'ostracon.

Le payeur de la 1. 1 Ψύρος Η...s est probablement le ψυρος ηλιας de *KOW 78* (reçu de διάγραφον signé de Pétros).



0 1 2 3 4 5

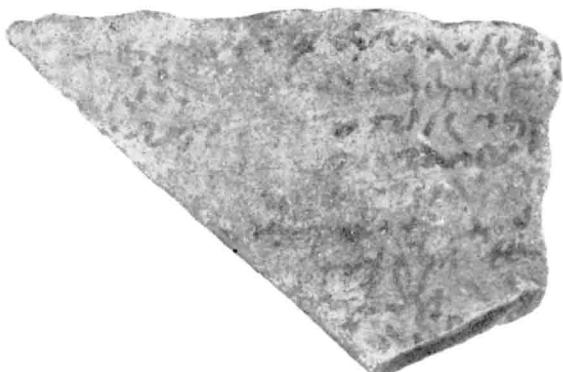


2

Ostraca de Djémé

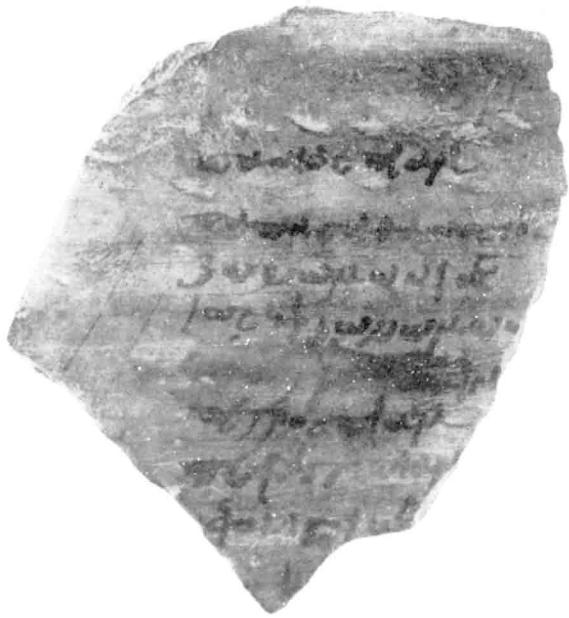


4



5

0 1 2 3 4 5



6

Ostraca de Djémé.